

LE DIVORCE: CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Le divorce est une épreuve de la vie à laquelle nul ne peut prétendre être préparé.

Pour réussir un divorce, il faut avant toute démarche disposer d'un temps de réflexion nécessaire et s'entourer des conseils de spécialistes.

Les futurs divorcés pourront recueillir le témoignage et l'expérience des personnes qui sont déjà passés par cette épreuve, ils pourront consulter un médiateur familial, un psychologue et même un avocat spécialiste en droit de la famille.

Le divorce entraîne le bouleversement de quatre éléments: la famille, le logement de la famille, le patrimoine de la famille et parfois l'activité professionnelle des époux.

Concernant la cellule familiale, en présence d'enfants, ces derniers vont voir leur résidence fixée au domicile de l'un ou l'autre des parents, ou en alternance chez chacun des parents, ce qui implique une nouvelle organisation de toute la famille. Les grands-parents pourront être mis à contribution pour faciliter cette nouvelle organisation.

Le parent qui n'aura pas la « garde » des enfants devra contribuer à leur entretien et leur éducation en versant à la mère une pension alimentaire et si les circonstances l'exigent il devra en plus verser une prestation compensatoire à son ex conjoint.

Alors, oui manifestement un divorce appauvrit.

Concernant le logement: nécessairement le couple vivra dorénavant séparément ce qui implique pour celui qui ne conservera pas la jouissance du domicile conjugal de se reloger. Ceci entraîne nécessairement des frais (déménagement, ameublement....), frais à ajouter au

paiement des pensions.

Si les époux sont propriétaires, très souvent ils seront contraint de vendre si aucun des deux n'a les moyens de racheter la part de l'autre.

Concernant le patrimoine du couple: le divorce entraîne la liquidation des droits matrimoniaux, ce qui implique un partage des biens du couple.

Concernant l'activité professionnelle: les parents devront organiser leur vie professionnelle et leur nouvelle vie de famille. Très souvent, la mère passe au 4/5ème afin de pouvoir s'occuper des enfants dans de meilleures conditions.